

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 10 septembre 2024 à 19 heures et à laquelle étaient présents les conseillers suivants: Le maire M. Neil Gagnon et les conseillers, M. Patrick Feeny, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Le conseiller M. Gilles Patry a motivé son absence. Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2024-09-R6337 Ouverture de la séance ordinaire du 10 septembre 2024

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2024-09-R6338 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024
4. Période de questions

Administration générale

- 100.1 Adoption – Politique de prévention et prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

Conseil municipal

- 110.1 ADMQ – Procédurier sur le règlement de la composition du conseil municipal
110.2 ADMQ – Règlement sur la composition du conseil municipal

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payées, à payer et salaires au 31 août 2024

Sécurité publique

Voirie

- 300.1 Gouvernement du Québec – Acceptation aide financière 108 148\$ pour le programme d'aide à la voirie locale (Déjà budgété)
300.2 MRCVG – Demande appui – Avancement des travaux sur la Route 105

Environnement
Aménagement et urbanisme
Loisirs, Culture et bibliothèque

- 700.1 Ville de Maniwaki – Entente centre sportif Gino-Odjick
700.2 Cassandra Couture – Remboursement frais de participation –
Demande d’élargir les sports pour les remboursements de frais
de participation

Correspondance officielle reçues

- 800.1 MRCVG – Conseil en bref – Séance ordinaire 27 août 2024
800.2 Communication FQM – Accord 2^e volet – formule de partage
du point TVQ

Varia
Période de questions
Levée de la séance

Adoptée.

2024-09-R6339 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 6 août 2024

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024 soit adopté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

2024-09-R6340 Demande de contribuables pour la construction d’un triplex sur 2 terrains vacants

ATTENDU QUE le développement domiciliaire de M. Rémy Crites sur les rues Joanie et William dans la municipalité d’Egan-Sud permettra la construction de multi-logements à la suite de l’adoption du nouveau schéma d’aménagement de la MRCVG;

ATTENDU QUE dès que les nouveaux règlements de concordances seront adoptés par la municipalité, ce genre de construction multi-logements seront permis, ce qui n’est pas le cas présentement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil confirme aux futurs acheteurs que leur projet de construction d’un triplex sur 1 étage (maisons en rangée) sera accepté dans la nouvelle réglementation (règlement de concordance). Il est aussi résolu que pour ce faire il faudra que toutes les autres conditions (plan de technologue pour champ d’épuration, puits et construction dans les marges permises etc...) soient respectées.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le conseil a reçu une demande d’un contribuable, à savoir si la municipalité était intéressée à vendre le terrain au coin de la Montée Leclair et la Route 105 pour une construction commerciale.

Les vérifications nécessaires (évaluation, les constructions permises dans cette zone etc...) devront être faites. Une réponse lui sera transmise dès que possible.

2024-09-R6341 Politique de prévention ET DE PRISE EN CHARGE du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail 10 septembre 2024

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Egan-Sud ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Egan-Sud adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

Adoptée.

2024-09-R6342 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires au 31 août 2024

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 31-08-2024 au montant de	44 981.09\$
Les dépenses à payer 31-08-2024 au montant de	239 336.38\$
Les salaires payés au 31-08-2024 au montant de	10 364.85\$

Adoptée.

2024-09-R6343 Demande au ministère du Transport et de la Mobilité durable du Québec – Avancement des travaux sur la route 105

CONSIDÉRANT la dernière résolution adoptée par le Conseil de la MRCVG lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2023 relativement à une demande d'accès à l'information au MTQ quant au portrait de la route 105;

CONSIDÉRANT que depuis cette résolution, plusieurs autres revendications ont été faites afin d'améliorer l'état de la route 105;
CONSIDÉRANT qu'une rencontre avec l'équipe du ministère du Transport et de la mobilité durable et les membres du Conseil de la MRCVG a eu lieu afin de présenter la carte des travaux pour les années 2024 à 2026;

CONSIDÉRANT que malgré l'annonce du ministère au printemps dernier, les travaux annoncés ne sont toujours pas débutés à ce jour et l'hiver approche à grands pas.

CONSIDÉRANT que la promesse d'investissement pour l'année 2024 quant aux travaux sur la route 105 n'est pas tenue ;

CONSIDÉRANT que l'état de la route 105 enfreint le roulement de l'économie au sein de la MRCVG;

CONSIDÉRANT que la qualité de vie des utilisateurs journaliers soit ; les citoyens, les agriculteurs, les ambulanciers, les agents de la Sûreté du Québec, les transporteurs par autobus scolaire, les transporteurs en vrac ainsi que les touristes, s'en trouvent lourdement affectée et compromettent leur sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la ministre, madame Geneviève Guilbault de venir à la rencontre des élus de la MRCVG avant la fin de l'année 2024, et ce, afin de justifier la cause du retard des travaux d'amélioration de la route 105, qui celle-ci se trouve toujours dans un état lamentable.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'advenant un non-retour à la présente résolution, les élus de la MRCVG entreprendront des actions concrètes afin de faire comprendre au ministère l'importance de ce dossier pour le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

2024-09-R6344 Entente utilisation du Centre des Loisirs 2025-2029

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente concernant l'utilisation du centre sportif Gino-Odjick tel que proposé par la Ville de Maniwaki pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Il est aussi résolu d'autoriser le maire M. Neil Gagnon et la directrice générale Mme Mariette Rochon, à signer l'entente concernant l'utilisation du Centre des loisirs de la Ville de Maniwaki, laquelle entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduit.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note au procès-verbal à l'effet que à la suite d'une demande d'une contribuable concernant le remboursement des frais de participation à certains sports, une politique de remboursement sera étudiée à ce sujet.

2024-09-R6345 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20 heures.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière